

Blé dur – Production de parcelles Select

Le **blé dur** est distinct du blé. Sauf indication contraire, les références au blé dans les exigences concernant le blé dur comprennent le blé de printemps et d'hiver.

Le **blé** et le **blé hybride** ont leur propre section.

Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédiées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédiées](#). Les normes de base pour toutes les parcelles sont énoncées dans [Exigences générales pour la production de parcelles](#). De plus, les normes suivantes s'appliquent au blé dur.

Exigences concernant le terrain

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain qui :
Select	a porté au cours de l'année précédente : <ul style="list-style-type: none"> • une culture Fondation, Enregistrée ou Certifiée de blé dur. a porté au cours de l'une des deux (2) années précédentes : <ul style="list-style-type: none"> • une culture de blé de printemps. • une culture non pédiée** d'orge, de sarrasin, de blé dur, de blé d'hiver, d'avoine, de seigle, de triticales. • une culture de blé dur d'une variété différente*. • une culture Certifiée de blé dur.

Inspection des cultures

Les parcelles de blé dur doivent être inspectées entre l'épiaison et la maturité.

Normes applicables aux cultures

Isolement

Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :

1. Pureté variétale	Distance
a. Blé dur pédié inspecté de la même variété	3 mètres (10 pieds)
b. Variétés différentes* de blé dur ou blé dur non pédié	10 mètres (33 pieds)
c. Blé dur pédié inspecté de la même variété contaminé par des hors-types ou des variétés différentes* de blé dur	10 mètres (33 pieds)
2. Pureté mécanique	Distance
a. Orge, sarrasin, avoine, seigle, triticales, blé	3 mètres (10 pieds)

Tolérances maximales d'impuretés

1. **Pureté variétale** (hors-types/autres variétés en moyenne dans 20 000 plants)
 - a. Select - 1
2. **Pureté mécanique** (autres espèces dont les semences sont difficiles à séparer de celles de la culture inspectée, en moyenne dans 20 000 plants; pour le blé dur, cela inclut toutes les céréales et le sarrasin)
 - a. Select – 1

* Dans les cultures de mélanges variétaux résistants aux ravageurs, une variété « différente » désigne une variété autre que les variétés prescrites dans la description de la variété résistante aux ravageurs.

** Une « culture non pédigrée » désigne une culture qui n'a pas satisfait aux exigences de la Circulaire 6.